

Le canton de Vaud offre la possibilité de préparer un certificat de maturité gymnasiale avec mention bilingue français-allemand. Ces études permettent d'acquérir des compétences linguistiques de haut niveau.

En détail

Au gymnase, la formation en classe bilingue suit le programme classique des écoles de maturité avec quelques particularités :

- un certain nombre de leçons sont **enseignées en allemand** (en plus des cours d'allemand) ;
- une partie de la formation se déroule **dans un gymnase d'accueil de langue allemande**.

Quel programme pour l'école de maturité en classe bilingue?

Avec 11 disciplines fondamentales, une option spécifique et une option complémentaire, ainsi qu'un travail de maturité à effectuer, les exigences en matière d'études et d'examens pour les classes bilingues **restent les mêmes** que pour la voie habituelle. Voir la fiche [Ecole de maturité](#).

Immersion longue ou immersion courte ?

Concernant la partie de formation dans un gymnase d'accueil, il existe deux modalités de préparation :

- **Modalité A** (dite par immersion longue) : **1 année** dans un gymnase de langue allemande (pendant toute la 2^e année d'études) + rédaction du travail de maturité en allemand.
- **Modalité B** (dite par immersion courte) : **3 mois** dans un gymnase de langue allemande (pendant le dernier trimestre de la 1^{ère} année d'études).

A la fin du 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de gymnase, les élèves intéressés doivent avoir obtenu un total de **45 points** au minimum pour pouvoir s'inscrire en modalité A, ou un total de **42,5 points** au minimum pour la modalité B. En outre, le nombre de points minimum cumulés en français, maths et dans l'option spécifique doit s'élever à **13**.

Dans le canton de Vaud, environ 150 élèves obtiennent chaque année la maturité mention bilingue français-allemand, soit un peu plus de 7% des élèves qui reçoivent leur certificat de maturité gymnasiale.

Source : Direction générale de l'enseignement postobligatoire – DGEP, Rapport annuel

Echange ou séjour linguistique ?

Quelle que soit la modalité d'études choisie (immersion courte ou longue), les élèves peuvent opter entre 2 formules : **un échange** avec un élève germanophone ou **un séjour linguistique** dans une famille d'accueil. Dans le cas d'un séjour linguistique, une famille d'accueil doit être trouvée par les familles elles-mêmes ; le délai pour informer les répondants des gymnases est fixé au mois de janvier de l'année du séjour.

Comment s'inscrire ?

Le choix de la modalité s'effectue dans le courant de la 1^{ère} année de gymnase ; l'inscription ferme de l'élève doit être confirmée **avant la fin de l'année civile**. Les répondants des gymnases sont à disposition pour tout renseignement.

Titre de maturité

Le certificat de maturité avec mention bilingue français-allemand a la même valeur, juridiquement parlant, qu'un titre classique de maturité gymnasiale : il permet d'accéder sans condition aux universités et écoles polytechniques.

Et après ?

Ce certificat peut faciliter l'accès à certaines Hautes écoles. Par exemple, la Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL) dispense les titulaires d'une maturité bilingue de présenter une attestation de séjour linguistique et un certificat d'allemand.

Vous voulez en savoir plus ?

Consulter les pages Internet ou télécharger la brochure *Maturité bilingue* à l'adresse www.vd.ch/gymnase.

Des questions sur les formations et les professions ?

L'information continue sur www.vd.ch/orientation.

